



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E98135

VALABLE JUSQU'AU 02/04/2026

ÉDITÉ LE 10/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2011

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 06/02/2025
80 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 532 556 305

Siret : 532 556 305 00029

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 5403742

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 147643952

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 147643952

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : ISOTECH ENERGIE

2 IMPASSE DE LA MONE
44860 PONT-SAINT-MARTIN

Téléphone : 06 22 83 79 68

Portable : 06 22 83 79 68

Site Internet : www.isotech-energie.com

E-mail : contact@isotech-energie.com

Responsabilité légale :
AMANI LAURENT GÉRANT

Fax : 09 59 22 45 85

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/02/2022
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	13/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	03/02/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	13/04/2023
o Isolation des combles perdus	13/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.